



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 64468

Texte de la question

M Rene Beaumont appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives, sur le statut des ingenieurs des travaux publics de l'Etat. Ces 4 000 agents de l'Etat, dont le role est important dans la mise en oeuvre des politiques de la ville, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la modernisation de l'administration, ont engage des negociations pour que soit revalorise leur statut. Ils demandent l'amelioration de la carriere des premiers niveaux de grade (60 p 100 d'entre eux achevent leur carriere a ce niveau) et la creation d'un troisieme niveau de grade. Le projet de statut negocie correspondant, soutenu par le ministre de la fonction publique, a ete approuve par le ministre de l'equipement, du logement et des transports, mais ces dispositions ne semblent pas avoir encore ete retenues. Afin d'assurer la coherence du discours gouvernemental sur la modernisation de l'administration, de garantir la credibilite des engagements des ministres responsables, de stopper l'hemorragie vers le prive ou le para-public et les difficultes deja rencontrees pour pourvoir les postes de chef de subdivision territoriale, il lui demande quelles decisions il compte prendre pour satisfaire l'interet partage des ingenieurs des travaux publics de l'Etat.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a signe le 8 fevrier 1990 avec cinq des sept organisations syndicales representatives des fonctionnaires un protocole d'accord sur la reforme de la grille des classifications et des remunerations. Les ingenieurs des travaux publics de l'Etat beneficieront dans le cadre de cette reforme de mesures substantielles de revalorisation. L'indice terminal de leur carriere sera porte de l'indice brut 801 a l'indice brut 966, soit une majoration de 3 199 francs/mois. Les chefs d'arrondissement verront leur indice terminal porte de l'indice brut 852 a l'indice brut 1015, soit une majoration de 3 199 F/mois. La refonte de la grille des classifications et des remunerations dans laquelle s'inscrit cette mesure est une reforme globale et coherente, qui offre des possibilites de developpement de carriere a l'ensemble des fonctionnaires appartenant a toutes les categories. Le cout de l'ensemble de la reforme est superieur a 20 milliards de francs pour les actifs et les retraites de la fonction publique de l'Etat et a 40 milliards de francs pour l'ensemble des agents des trois fonctions publiques. Cela represente un effort financier tres important, necessitant une programmation et le protocole d'accord comporte donc un echeancier precis, repartissant sa mise en oeuvre sur sept annees a compter du 1er aout 1990. Dans ces conditions, les mesures de revalorisation beneficant aux ingenieurs des TPE ne peuvent etre remises en cause dans leur contenu ou dans leur calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Ren•](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64468

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5269